

# Liste de prix Assemblages de charpentiers 2021

Trajet aller jusqu'à 50 km	<b>01.01.21 au 30.06.21</b> Retour quotidien à l'entreprise	<b>01.07.21 au 31.12.21</b> Retour quotidien à l'entreprise	<b>Calcul</b> À partir du site défini
	<b>Tarifs</b> Tarif régie CHF 64.80 Kilomètre parcouru CHF 1.20  <b>Temps de trajet</b> = Temps de travail	<b>Tarifs</b> Tarif régie CHF 66.80 Kilomètre parcouru CHF 1.20  <b>Temps de trajet</b> = Temps de travail	<b>Sites</b> – Kriessern SG – Otelfingen ZH – Hünenberg ZG – Pratteln BL – Givisiez FR
Trajet allera partir de 51 km	<b>01.01.21 bis 30.06.21</b> Nuitée à l'hôtel sur place	<b>01.07.21 bis 31.12.21</b> Nuitée à l'hôtel sur place	<b>Calcul</b> À partir du site défini
	<b>Tarifs</b> Tarif régie CHF 64.80 Kilomètre parcouru CHF 1.20  <b>Forfait journalier</b> CHF 95.00 (personne/jour)  <b>Temps de trajet</b> Un aller-retour (chantier)	<b>Tarifs</b> Tarif régie CHF 66.80 Kilomètre parcouru CHF 1.20  <b>Forfait journalier</b> CHF 95.00 (personne/jour)  <b>Temps de trajet</b> Un aller-retour (chantier)	<b>Sites</b> – Kriessern SG – Otelfingen ZH – Hünenberg ZG – Pratteln BL – Givisiez FR

**Important:** La facturation s'effectue à partir des sites tant que la disponibilité est garantie. Veuillez noter le lieu de départ défini dans l'offre ou la confirmation de commande. Les prix sont susceptibles d'être modifiés sans préavis.

Supplément 25%	<b>Heures supplémentaires</b> Au-delà de la durée légale du travail	<b>Heures supplémentaires</b> Pour le travail le samedi	<b>Principe</b>
	<b>Principe</b> Demandé par le client Du lundi au vendredi de 20.00 h à 23.00 h  <b>Supplément</b> Sur le temps de travail 25% Uniquement sur les heures de régie  <b>Forfaits journaliers</b> Sans supplément	<b>Principe</b> Demandé par le client Samedi de 06.00 h à 23.00 h  <b>Supplément</b> Sur le temps de travail 25% Uniquement sur les heures de régie  <b>Forfaits journaliers</b> Sans supplément	Les suppléments ne sont facturés que si les heures supplémentaires ont été demandées par le client.

Supplément 100%	<b>Heures supplémentaires</b> Pour les interventions de nuit	<b>Heures supplémentaires</b> Interven. les dimanches et jours fériés	<b>Attention</b> Permis et frais
	<b>Principe</b> Demandé par le client Du lundi au samedi 23.00 h à 06.00 h  <b>Supplément</b> Pour travail de nuit 100% Uniquement sur les heures de régie  <b>Forfaits journaliers</b> Sans supplément	<b>Principe</b> Demandé par le client Von 00.00 Uhr bis 24.00 Uhr  <b>Supplément</b> Supplément interventions dimanches et jours fériés 100% Uniquement sur les heures de régie  <b>Forfaits journaliers</b> Sans supplément	La demande de permis de travail dimanches et jours fériés doit être déposée par le client. Le permis doit être disponible au commencement des travaux.